

50 MAUBOURG

Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 euros

Siège social : PARIS (75007) - 50, boulevard de la Tour Maubourg
813 731 668 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE

Le soussigné :

- Monsieur Joël GUILLEMOT GOLDSCHMIDT,

Agissant en qualité de Gérant de la Société 50 MAUBOURG,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

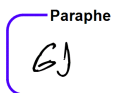
La Société a procédé, par décision unanime des associés en date des 16 et 25 juillet 2025, au rachat de six cents (600) parts sociales, appartenant en totalité à l'associée, la société S. PARTICIPATIONS.

Ce rachat a été réalisé à la valeur unitaire de vingt-deux euros et cinquante centimes (22,50 EUR), soit un montant total de sept mille cinq cents euros (7.500 EUR). Le paiement du prix de rachat des parts sociales a été effectué par le Gérant.

Le transfert de propriété des parts sociales objet du présent rachat et l'entrée en jouissance de la Société ont pris effet à compter 25 juillet 2025, dernière date de signature de la décision unanime des associés constatant le rachat des parts sociales.

Par décision en date des 16 et 25 juillet 2025, les associés ont décidé de réduire le capital social de six mille euros (6.000 EUR), pour le ramener de vingt mille euros (20.000 EUR) à quatorze mille euros (14.000 EUR), par voie d'annulation des six cents (600) parts sociales, numérotées de 1.401 à 2.000, rachetées aux termes de la décision unanime des associés en date des 16 et 25 juillet 2025 susmentionnée.

Les associés ont conféré tous pouvoirs au Gérant pour constater la réalisation de la condition résolutoire de l'absence d'opposition des créanciers sociaux à la réduction de capital dont est assortie cette décision de réduction de capital et pour réaliser toutes les formalités afférentes.

Paraphe


Décide :

DECISION UNIQUE – Constatation de l'absence d'opposition des créancier et de la réalisation de la réduction de capital non motivée par des pertes

Le Gérant constate l'absence d'opposition des créanciers et constate en conséquence la réalisation définitive de la réduction du capital social d'une somme de six mille euros (6.000 EUR), par voie d'annulation de parts sociales précédemment rachetées par la société décidée par décision unanime des associés en date des 16 et 25 juillet 2025.

Cette décision est adoptée.

oOo

Fait à Paris,
Le, 30.09.2025 | 16:32 CEST

Monsieur Joël GUILLEMOT GOLDSCHMIDT
Gérant

Signé par :

E12B4F6E82A5470...